



## Sécurité alimentaire : le bilan inquiétant de la DGCCRF sur les alternatives au plastique en contact avec les denrées alimentaires

[Paris, 18 octobre 2024] – Dans une communication récente<sup>1</sup>, la DGCCRF dresse un bilan inquiétant : sur 1254 établissements contrôlés au regard des obligations réglementaires applicables aux matériaux concernant l'aptitude au contact alimentaire, un professionnel sur trois présentait des anomalies. Les défauts de sécurité concernent en particulier les emballages alternatifs aux plastiques, tant sur le terrain des allégations qu'en ce qui concerne les prélèvements eux-mêmes.

Le domaine des matériaux destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires est très réglementé pour des raisons évidentes de sécurité sanitaire. Or, la DGCCRF, dans son bilan 2022, met en évidence le non-respect des règles de sécurité par un professionnel sur trois.

Elle souligne notamment des **allégations injustifiées de professionnels** qui se sont tournés vers des matériaux alternatifs aux emballages plastique (papier-carton, bambou, bois par ex.) et qui, pour des raisons marketing, mettent en avant des caractéristiques environnementales précieuses (« articles naturels ») ou illégales comme les mentions « sans BPA », substance de toute façon interdite. Ces fausses allégations induisent le consommateur en erreur sur le produit qu'ils achètent et sont passibles de sanctions.

En ce qui concerne les **prélèvements effectués**, une attention particulière a été portée aux matériaux (carton, bambou, bois, etc.) et objets commercialisés en remplacement du plastique.

Le bilan a fait apparaître en particulier :

- que les papiers/cartons contrôlés « *présentaient des taux en plomb ou en phtalates supérieurs aux limites acceptables, le plus souvent liés à l'usage de fibres recyclées* » ;
- que « certains produits présentaient un **dépassement de migration globale ou une inaptitude au contact des denrées chaudes** (gobelets) » ;
- et que « *les surfaces imprimées, par exemple sur des pailles, mises directement en contact avec des denrées alimentaires, entraînent un risque de contamination des denrées alimentaires par les constituants de l'encre d'impression* ».

ELIPSO tient à saluer le travail de la DGCCRF, absolument essentiel, dans un contexte où la plupart des orientations vers des matériaux alternatifs aux plastiques, siègent sous le dais de la communication marketing, au détriment de la sécurité du consommateur. Sans opposer les matières les unes aux autres, il est important que les transferts d'impacts sanitaires comme environnementaux, puissent faire l'objet d'analyses « *en amont* » des remplacements projetés par les utilisateurs d'emballages et non pas être constatés « *a posteriori* », lorsqu'il est trop tard.

ELIPSO rappelle que l'emballage plastique, en plus de sa légèreté permettant, par comparaison avec d'autres matériaux, une meilleure empreinte carbone, contribue à préserver la sécurité alimentaire sur une durée importante de conservation, lui-même étant soumis aux contraintes sanitaires les plus exigeantes de l'Union européenne.

ELIPSO is the trade association representing plastic packaging manufacturers (rigid and flexible) in France. Our companies, present throughout France, employ 38,000 people in 320 companies (mostly SMEs), with annual sales of €8.1 billion.

[elipso.org](http://elipso.org) / Twitter : @Elipsoemballage - [contact@elipso.org](mailto:contact@elipso.org) - 01 46 22 33 66

<sup>1</sup> Soyez vigilants en cas d'utilisation de matériaux au contact des aliments (lien).